

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 22 septembre 2020

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 22 septembre 2020 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Les pouvoirs transmis au CFC sans indication de mandataire sont répartis entre les membres du Collège siégeant au Comité et présents à l'Assemblée Générale.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le 22 septembre 2020.

Date et signature

REUNION DU COLLEGE DES AUTEURS ET DES SOCIETES D'AUTEURS 22 septembre 2020

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 22 septembre 2020 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs qui se réunira le 22 septembre 2020.

Date et signature